

Séquence 3 : le roman. Etude du *Rouge et le Noir* de Stendhal. Explication linéaire n°3 - Partie 2, chapitre 41, « Le jugement », p. 538-539.

La séance recommença.

Comme le président faisait son résumé, minuit sonna. Le président fut obligé de s'interrompre ; au milieu du silence de l'anxiété universelle, le retentissement de la cloche de l'horloge remplissait la salle.

5 Voilà le dernier de mes jours qui commence, pensa Julien. Bientôt il se sentit enflammé par l'idée du devoir. Il avait dominé jusque-là son attendrissement, et gardé sa résolution de ne point parler ; mais quand le président des assises lui demanda s'il avait quelque chose à ajouter, il se leva. Il voyait devant lui les yeux de M^{me} Derville qui, aux lumières, lui semblèrent bien brillants. Pleurerait-elle, par hasard ? pensa-t-il.

10 « Messieurs les jurés,

L'horreur du mépris, que je croyais pouvoir braver au moment de la mort, me fait prendre la parole. Messieurs, je n'ai point l'honneur d'appartenir à votre classe, vous voyez en moi un paysan qui s'est révolté contre la bassesse de sa fortune.

15 Je ne vous demande aucune grâce, continua Julien en affermissant sa voix. Je ne me fais point illusion, la mort m'attend : elle sera juste. J'ai pu attenter aux jours de la femme la plus digne de tous les respects, de tous les hommages. M^{me} de Rênal avait été pour moi comme une mère. Mon crime est atroce, et il fut *prémédité*. J'ai donc mérité la mort, messieurs les jurés. Mais quand¹ je serais moins coupable, je vois des hommes qui, sans s'arrêter à ce que ma jeunesse peut mériter de pitié, voudront punir en moi et décourager à
20 jamais cette classe de jeunes gens qui, nés dans une classe inférieure et en quelque sorte opprimés par la pauvreté, ont le bonheur de se procurer une bonne éducation, et l'audace de se mêler à ce que l'orgueil des gens riches appelle la société.

25 Voilà mon crime, messieurs, et il sera puni avec d'autant plus de sévérité, que dans le fait je ne suis point jugé par mes pairs. Je ne vois point sur les bancs des jurés quelque paysan enrichi, mais uniquement des bourgeois indignés... »

Pendant vingt minutes, Julien parla sur ce ton : il dit tout ce qu'il avait sur le cœur ; l'avocat général², qui aspirait aux faveurs de l'aristocratie, bondissait sur son siège ; mais malgré le tour un peu abstrait que Julien avait donné à la discussion, toutes les femmes fondaient en larmes. M^{me} Derville elle-même avait son mouchoir sur ses yeux. Avant de finir,
30 Julien revint à la préméditation, à son repentir, au respect, à l'adoration filiale et sans bornes que, dans des temps plus heureux, il avait pour M^{me} de Rênal... M^{me} Derville jeta un cri et s'évanouit.

¹ Mais *quand* je serais = et *même si* j'étais.

² L'avocat général est le représentant du ministère public. C'est lui qui prononce un réquisitoire et propose une peine contre l'assuré.

Le Rouge et le Noir. Fiche préparatoire : Partie 2, chapitre 41, « Le jugement ».

Rappel de la situation : Julien a été arrêté et incarcéré à Besançon après avoir tiré sur Mme de Rênal dans l'église de Verrières. Fouqué et l'abbé Chélan, lui rendent visite et lui apportent leur soutien. Mathilde tente de faire jouer tous ses appuis pour que Julien soit acquitté. Mme de Rênal elle-même, qui s'est remise de sa blessure, a écrit aux juges pour leur demander leur indulgence. Mais Julien n'a pas que des amis, et malheureusement pour lui, parmi les jurés, figure M. Valenod, devenu le baron de Valenod, qui n'a rien oublié de leur ancienne rivalité. Arrive le moment du procès. L'histoire incroyable de Julien et Mathilde a suscité beaucoup d'intérêt, et de nombreuses personnes sont venues à Besançon pour assister au jugement.

A savoir (notions et vocabulaire à connaître pour bien comprendre les enjeux du texte et les termes que j'emploierai dans mon explication)

Le discours que Julien prononce devant ses juges fait appel aux **techniques de la rhétorique**. Apparue dans l'Antiquité grecque, la rhétorique est l'art de bien parler en public. On l'appelle aussi l'éloquence, ou l'art oratoire. La rhétorique regroupe toutes les techniques utiles à l'**orateur** pour construire et prononcer des **discours** qui vont avoir un fort impact sur son auditoire, et avoir pour effet de le **persuader** (en jouant sur ses sentiments) et de le **convaincre** (en s'adressant à ses facultés de raisonnement).

La rhétorique concerne en général trois types de discours :

- **Le discours délibératif** : il s'agit de convaincre une **assemblée** (le plus souvent, **politique**) de prendre une **décision**, de voter pour une loi, etc. Il faut donc prouver à l'auditoire de l'**utilité** d'une telle décision dans l'**avenir**.
- **Le discours judiciaire** : il s'agit de prouver, face à un **tribunal**, l'**innocence ou la culpabilité** d'un accusé. Il faut donc prouver à l'auditoire que les **faits passés** dont on accuse celui qui comparaît sont **vrais ou faux**.
- **Le discours épideictique, ou démonstratif**, porte sur une ou plusieurs personnes (mais il peut aussi porter sur une chose, un animal, un dieu, une collectivité...) dont on va faire le **blâme ou l'éloge**. On cherche donc à démontrer que ce dont on parle est **beau ou laid**. Ce genre de discours concerne les discours d'apparat, prononcés dans le cadre d'une **cérémonie**, d'une circonstance solennelle, etc... On peut penser par exemple aux oraisons funèbres où on va rendre hommage à la personne disparue, à la nomination d'une personnalité politique à telle fonction honorifique, etc... Pensez aussi aux cérémonies des Césars, des Oscars, des Victoires de la Musique, où l'on peut souvent entendre des discours d'éloge dédiés à telle ou telle personnalité artistique.

Un discours judiciaire s'appelle une **plaidoirie**. Si c'est un discours d'accusation, on parlera de **réquisitoire**. Si c'est un discours de défense, cela s'appelle un **plaidoyer**. Une plaidoirie se déroule en général en 5 parties :

- Un **exorde**, ou introduction. C'est l'ouverture du discours, qui permet à l'orateur de se présenter, d'annoncer le sujet et la thèse qu'il va défendre, de rendre les juges attentifs et bien intentionnés
- Une **narration** : c'est l'exposé des faits qui sont reprochés à l'accusé.
- La **confirmation** : c'est l'argumentation en elle-même, en faveur de l'innocence ou de la culpabilité de l'accusé.
- La **réfutation** : c'est l'attaque contre les arguments de la partie adverse

- La **péroration** : c'est la fin du discours, sa conclusion, qui récapitule l'énoncé des faits et les principaux arguments, et doit amplifier l'ensemble pour produire une impression décisive qui va permettre d'emporter l'adhésion de l'auditoire.

Travail préparatoire :

- 1) Dégagez la **composition** du passage dans son ensemble
- 2) Essayez de retrouver dans le discours de Julien (à la fois dans la partie rapportée au style direct, et dans celle rapportée au discours indirect), **les différentes parties d'un discours judiciaire**.
- 3) Montrez que le point de basculement de la confirmation à la réfutation correspond aussi à un tournant **du particulier vers le général**.
- 4) Montrez que ce discours, qui devrait être un plaidoyer, se révèle en fait un **réquisitoire**. Identifiez les cibles de ce réquisitoire.
- 5) Expliquez pourquoi on peut dire que Julien, dans ce passage, est montré comme un **héros romantique**. (Relisez si nécessaire le cours d'introduction).

Dans votre fiche méthode sur les outils d'analyse, révisez les différents **registres** et montrez que dans ce texte, on trouve différents registres : pathétique, tragique, polémique et même une touche de registre satirique dans ce moment pourtant grave.

***Le Rouge et le Noir*, explication linéaire n°3 - Chapitre 41 du Livre second,
« Le jugement »**

Introduction : Présentation de l'œuvre. *Le Rouge et le Noir*, publié par Stendhal en 1830, est un roman qui décrit la société de la Restauration à travers le parcours individuel d'un jeune homme marqué par les idéaux romantiques de sa génération. Dans ce roman d'apprentissage³, le jeune héros, Julien Sorel, découvre le monde et ses obstacles. De condition modeste mais épris de nobles valeurs, il tente de trouver sa place dans la haute société. **Situation de l'extrait dans l'œuvre.** D'abord engagé comme précepteur chez le maire de sa bourgade, M. de Rênal, Julien Sorel devient l'amant de Mme de Rênal et découvre avec elle la plénitude amoureuse. Puis, poussé par son ambition, il entre au service du marquis de la Mole et pénètre ainsi dans le milieu de la haute aristocratie parisienne, proche du pouvoir monarchique. Une relation se noue entre Julien et la fille du marquis, Mathilde. Celle-ci, enceinte, obtient de son père de pouvoir épouser Julien. Anobli, promu lieutenant d'un régiment de hussards, Julien semble avoir accompli de manière éclatante ses ambitions d'ascension sociale. C'est alors qu'une lettre envoyée par Mme de Rênal sous la dictée de son confesseur hostile à Julien, dénonce le jeune homme au marquis comme un arriviste séducteur et hypocrite, et vient anéantir son avenir radieux. Dans un accès de fureur, Julien retourne à Verrières où il tire sur Mme de Rênal. L'extrait à commenter retranscrit le discours de Julien à l'occasion de son procès. **Composition :**

- L. 1-9 : Deux paragraphes narratifs permettent de décrire l'atmosphère générale dans laquelle Julien va prendre la parole.
- L. 10-25 : Le discours de Julien rapporté au style direct.
- Dernier paragraphe : retour à la narration, qui récapitule le contenu du discours de Julien et indique ses effets sur l'auditoire.

Problématique : Nous verrons en quoi, à travers ce discours, Julien accomplit de manière inattendue son destin héroïque et transforme son désastre personnel en révolte sublime.

1^{er} mouvement : les circonstances du discours de Julien, l. 1-9

Le premier paragraphe **théâtralise** l'intervention de Julien. L'instant est **solennel** : « au milieu du silence, [...] le retentissement de la cloche de l'horloge remplissait la salle ». Les coups de l'horloge résonnent comme ceux du destin. Minuit est une heure symbolique, typique d'une situation **tragique** : celle du jour ultime et du moment fatal où tout se joue : « Voilà le dernier de mes jours qui commence, pensa Julien ». La **clairvoyance** dont Julien fait preuve lui donne une dimension nouvelle, digne d'admiration car il regarde la mort en face et accepte son sort. Pourtant, le fatalisme de Julien n'est pas une forme de passivité ou d'auto-apitoiement. Résigné à mourir, Julien va saisir l'occasion, à travers ce discours, de dresser un bilan de sa vie qui lui permet de se réapproprier son destin et de racheter sa faute envers Mme de Rênal.

Le discours de Julien est improvisé puisqu'il avait d'abord pris « la résolution de ne point parler ». Il change d'avis au dernier moment : « mais quand le président des assises lui demanda s'il avait quelque chose à ajouter, il se leva ». Le caractère imprévu de cette prise de parole n'empêche pas Julien de faire preuve d'une grande aisance. En se tenant debout, il impose sa présence face à son auditoire pour mieux le dominer. D'emblée, Julien apparaît comme un orateur charismatique.

La métaphore « enflammé par l'idée du devoir » va dans ce sens-là : elle le montre comme habité par une mission supérieure. Pour une fois, le devoir que s'impose Julien n'est

³ Roman d'apprentissage et roman de formation (ou encore d'initiation) sont des synonymes.

plus dicté par son petit orgueil personnel, mais par une forme de noblesse d'âme. Il sait que sa cause personnelle est perdue et qu'il va mourir. Mais il veut quand même se justifier.

La présence de Mme Derville est importante : elle fut témoin des débuts heureux de Julien avec Mme de R. Elle est maintenant le témoin de la fin tragique de leur histoire. L'émotion qu'elle exprime à travers son regard va catalyser toute l'énergie et tout le courage de Julien : « Pleurerait-elle, par hasard ? pensa-t-il ». A travers elle, c'est Mme de R qui est présente⁴. Mme Derville a toujours condamné la relation adultère entre le jeune homme et son amie mais, pour la première fois, elle semble en empathie avec Julien, comme aurait pu l'être Mme de R. Julien sait donc qu'à travers elle, c'est Mme de R qu'il touchera grâce à ses paroles.

2^e mouvement : le discours de Julien, l. 10-25

1) **L'exorde** : l. 10-15 (> « elle sera juste »)

Julien commence par une adresse respectueuse et solennelle : « Messieurs les jurés ». Plusieurs fois dans la suite de son discours, il reprendra cette apostrophe à ses juges : « messieurs » (l. 12, 17 et 23) ; ces rappels de la situation d'énonciation⁵ soulignent sa maîtrise de l'art oratoire. L'emploi très marqué de la 1^{ère} personne du singulier traduit l'idée d'un orateur qui s'affirme face à un « vous », donc seul face aux autres.

Mais ce face à face va prendre d'emblée une tournure de **provocation et de défi**, lorsque Julien justifie son choix de sortir du silence : « l'horreur du mépris, qu'[il]croyai[t] pouvoir braver au moment de la mort ». Cette justification vient confirmer et préciser « l'idée du devoir » mentionnée plus haut : il s'agit de défendre non sa vie, mais son honneur, sa dignité, face à des hommes qui le méprisent. L'apostrophe « Messieurs » prend alors une nuance particulière : derrière la formule de respect, se cache une forme d'insolence, confirmée par la tournure **ironique** : « je n'ai pas l'honneur d'appartenir à votre classe ». C'est une **fausse affirmation de modestie** : Julien fait semblant de se rabaisser et de reconnaître la supériorité sociale de ses juges, mais en réalité il se pose face à eux dans un rapport d'opposition sociale. Il ne se présente pas comme le chevalier Julien Sorel de La Vernaye, lieutenant du XV^e régiment de hussards de Strasbourg. Il passe sous silence le titre de noblesse que lui a conféré le marquis de la Mole et efface son ascension sociale pour en revenir à ses origines en se définissant comme un « paysan révolté contre la bassesse de sa fortune ». A travers cette **périphrase**, Julien montre qu'il n'en est plus au temps où il enviait la haute société et voulait renier ses origines modestes. A présent, il les revendique comme faisant partie intégrante de son identité. L'insurgé⁶ a pris la place de l'ambitieux. Il défie à présent ceux qu'il enviait autrefois.

Le **ton** est posé, assuré : la précision « en affermissant la voix » est une sorte de didascalie qui nous renseigne sur l'attitude de Julien. Cette didascalie suggère que même si, au début, le jeune homme a pu paraître intimidé, il contrôle maintenant son émotion.

Julien, loin de chercher à se défendre, assume pleinement son acte : « Je ne vous demande aucune grâce ». Sa thèse est claire, elle va dans le sens d'une auto-condamnation : « la mort m'attend : elle sera juste ». Son discours va donc à l'encontre de tout ce qu'on pourrait attendre de la part d'un accusé qui encourt la peine capitale. Cela confirme la noblesse d'âme de Julien. Il ne va pas chercher à apitoyer son auditoire. Refusant le plaidoyer attendu, son discours est un **réquisitoire contre lui-même** et un appel à un châtement mérité.

⁴ On sait par les chapitres précédents que Mme de Rênal n'a pas souhaité être présente de peur de desservir la cause de Julien en attirant la pitié du public en tant que victime.

⁵ Il sait à qui il parle, dans quelles circonstances, et de quelle manière il doit s'adresser à son auditoire.

⁶ Un insurgé est un révolté politique.

Il est lucide et regarde la mort en face : « Je ne me fais point illusion ». Le courage de Julien éclate pleinement.

2) **La narration (l. 15 à 17) :**

Julien procède au rappel des faits au passé composé : « J'ai pu attenter aux jours... ». L'exposé est bref, clair, objectif. Mais il prend tout de suite un tour plus inattendu. Julien prononce un vibrant **éloge** de sa victime. Il idéalise Mme de Rênal en recourant à de nombreuses **hyperboles** : le superlatif « la plus digne », les pluriels amplificateurs : « de *tous les respects*, de *tous les hommages* ». En la présentant comme une figure maternelle (« elle fut pour moi comme une mère »), il élève Mme de Rênal au-dessus de toutes les autres femmes qu'il a pu connaître : en tant que mère, elle a un statut à part, elle est celle qui lui a tout donné, à qui il doit tout.

3) **La confirmation : très brève, elle tient en une ligne (l. 17) :**

Julien ne se cherche pas d'excuse ni de circonstances atténuantes mais au contraire souligne le caractère impardonnable de son geste : « Mon crime est atroce, et il fut *prémédité* ». L'adjectif « atroce » est **hyperbolique** puisque la victime n'est que superficiellement blessée. Mais le fait d'avoir, dans la narration, montré Mme de Rênal comme une mère transforme son crime en matricide et justifie ainsi l'emploi de cet adjectif. Le rajout de « prémédité », avec l'italique qui signale une insistance dans l'intonation, va plus loin encore puisque la préméditation, en excluant tout geste passionnel, transforme le meurtre en assassinat. Ainsi, Julien s'interdit volontairement toute forme de clémence de la part du jury. Il prononce lui-même la **sentence** comme une conclusion implacable : « j'ai donc mérité la mort ».

4) **La réfutation (l. 17-25) :** elle s'articule autour du « Mais quand... ».

La conjonction « mais » marque un tournant dans le texte : Julien cesse de parler de sa tentative de meurtre et de son cas personnel. Le véritable enjeu n'est pas sa culpabilité personnelle, qui ne fait aucun doute. La vraie question est celle de la légitimité des personnes qui le jugent. Tout ce passage est construit sur un renversement : Julien, l'accusé, devient l'accusateur et prononce un **réquisitoire contre ses propres juges**. Au départ, Julien est sous le regard du tribunal : « vous voyez en moi un paysan qui s'est révolté » (l. 12). Par la suite, c'est Julien qui regarde ses juges et les montre du doigt : « je vois des hommes qui ... » (l. 18) et « je ne vois point sur le banc des jurés ... » (l. 24). Julien toise ses juges et les défie, seul contre tous. Ainsi, le discours de Julien prend un ton **polémique**. Julien se présente en martyr, condamné pour l'exemple du fait de son appartenance sociale.

On remarque en effet que la **1^{ère} personne du singulier s'efface au profit de termes abstraits et généraux** (« ce que ma jeunesse peut mériter de pitié ») ou collectifs (« cette classe de jeunes gens [...] nés dans une classe inférieure »). Julien ne parle plus en son nom propre mais se fait le porte-parole de sa génération (la jeunesse) et de sa classe sociale (le peuple). Il accuse ses juges d'être cruels et inaccessibles à la pitié, mais surtout il les accuse de rendre une justice de classe⁷. Julien montre que son procès n'est pas le procès d'un individu mais celui de toute une classe, celle des dominés, par une autre classe, celle des puissants. On note l'emploi d'un **champ lexical, marxiste⁸ avant l'heure, de la lutte des classes** : « classe inférieure », « opprimés par la pauvreté », « l'orgueil des gens riches ». Le discours se focalise sur la question sociale. Julien dépasse son cas personnel et oblige le tribunal à quitter le domaine du fait divers pour aller sur le plan des idées et de la critique sociale.

⁷ On appelle une justice de classe une justice qui, sans se préoccuper de questions de vérité et d'équité, sert les intérêts d'une classe sociale dans le but d'asseoir sa domination sur le reste de la société.

⁸ Les idées de Karl Marx sont exposées dans *Le Manifeste du Parti communiste* en 1848. De manière très simplifiée, Marx définit la lutte des classes comme principe moteur de l'évolution historique, jusqu'à ce que la classe ouvrière finisse par s'émanciper et à mettre en place une société sans classes.

Les véritables chefs d'accusation qui pèsent sur Julien sont ses mérites : « le bonheur de se procurer une bonne éducation », « l'audace de se mêler à [...] la société ». Avoir des connaissances, de l'ambition... Les jurés, en le condamnant, punissent moins un assassin qu'un jeune homme talentueux et désireux de s'émanciper du statut subalterne qu'une société inégalitaire lui a attribué. A travers le terme d'« audace », Julien souligne qu'aux yeux de cette société, son propre parcours est vu comme une transgression.

Julien note la composition du jury : des « bourgeois indignés », mis en antithèse avec « paysan enrichi ». Julien ne leur reconnaît aucune légitimité et fait ressortir leur absence de neutralité et d'impartialité. Leur appartenance sociale révèle un jury censitaire⁹ où seuls les plus riches sont autorisés à rendre la justice. Ce procès perpétue l'oppression sociale.

L'argumentation de Julien, de la confirmation à la réfutation, repose donc sur un **raisonnement concessif** : **CERTES** j'ai commis un crime (il plaide coupable dans la confirmation). **MAIS**, je ne suis pas jugé de manière équitable et impartiale pour le crime que j'ai commis (réfutation). On passe donc d'une concession (oui je suis coupable) à la réfutation de la légitimité de ceux qui jugent sa culpabilité : « Voilà mon crime, messieurs, et il sera puni avec d'autant plus de sévérité, que dans le fait je ne suis point jugé par mes pairs » (l. 23). Le mot « crime » connaît d'ailleurs un glissement de sens. Au départ, il désigne le geste de Julien contre Mme de Rênal (« mon crime est atroce ») puis le terme change de sens dans la bouche de Julien. Le crime pour lequel Julien est véritablement jugé est son désir de s'extraire de son milieu d'origine et de sa pauvreté. Ce discours judiciaire est donc porteur d'une réflexion sociologique propre au roman réaliste, et d'une critique sociale qui correspond aux idées de Stendhal lui-même.

3^e mouvement : Retour à la narration.

Les points de suspension (l. 25) signalent l'interruption de la retranscription du discours de Julien au style direct, du fait de son ampleur : « pendant vingt minutes ». Le narrateur prend le relais et approuve le discours de son personnage en lui attribuant une valeur de sincérité : « Il dit tout ce qu'il avait *sur le cœur* ». Pour la première fois dans le roman, Julien renonce à jouer un rôle calculé et fait le choix de l'authenticité. Cette sincérité, cette parole qui vient du cœur, cela fait de lui, à ce moment-là du roman, un **personnage romantique**.

Le narrateur fait état des réactions provoquées par ce discours sincère. D'un côté, la réaction indignée de l'avocat général, **caricaturé** comme un pantin comique par l'hyperbole « bondissait sur son siège ». Ce détail **satirique** montre que Julien a atteint le but recherché : choquer, faire scandale, attaquer l'ordre établi. Le narrateur précise que cet avocat « aspirait aux faveurs de l'aristocratie ». Cela confirme qu'il n'est pas impartial, qu'il est peut-être même corrompu, et que, en s'acharnant sur Julien, il veut surtout servir ses propres intérêts en flattant les puissants. Julien accuse une société élitiste, formée par l'alliance entre l'aristocratie et la bourgeoisie fortunée qui, par désir de reconnaissance sociale, pactise avec la noblesse plutôt que de défendre les intérêts du Tiers-Etat dont elle est pourtant une composante.

D'autre part, outre les réactions offusquées chez le juge, le discours de Julien provoque des réactions émues chez les femmes. Elles sont exprimées par l'hyperbole « fondaient en larmes » (l. 28-29). Les pleurs des femmes soulignent le talent rhétorique de Julien et l'efficacité de cette plaidoirie pathétique. Julien crée l'empathie et l'effusion sentimentale, ce qui confirme que dans ce passage, Stendhal nous le montre comme un personnage romantique. Les femmes sont plus accessibles à la pitié que les hommes, mais malheureusement pour Julien, ce sont les hommes qui sont chargés de rendre la justice.

⁹ Censitaire (adj.) : qui est établi en fonction du cens, impôt payé par les catégories les plus aisées.

Parmi toutes ces femmes se détache Mme Derville, « son mouchoir sur ses yeux » (l. 29). C'est à ce moment-là que Julien amorce sa **péroration** : « Avant de finir... ». De même que l'émotion de Mme Derville avait déclenché le début de son discours, c'est aussi son émotion qui déclenche la fin. Cette fois le contenu du discours est donné non pas avec les mots exacts prononcés par Julien, mais à travers un résumé que nous en fait le narrateur : « Julien revint à la préméditation, à son repentir, au respect, à l'adoration filiale et sans bornes... ». On voit la fonction récapitulative de cette péroration, qui reprend les points essentiels du discours, selon une **gradation ascendante** qui a pour point culminant l'amour porté à Mme de Rênal. On remarque la présence d'un **vocabulaire religieux**, avec « repentir » et « adoration », qui sacralise sa relation avec Mme de Rênal. L'expression de « temps plus heureux » fait de cet amour une sorte de paradis perdu, une époque édénique et définitivement révolue, qui semble mettre entre parenthèse et annuler tout ce qu'il a vécu entre temps avec Mathilde. En plaçant l'amour au centre de sa vie et en recherchant une forme d'authenticité dans ses propos, Julien se comporte décidément en personnage romantique.

L'évanouissement de Mme Derville vient signaler que le discours de Julien a atteint le sommet de son intensité. Cette sensibilité extrême aux propos de Julien suggère qu'elle s'identifie complètement à son amie Mme de Rênal, qu'elle est bouleversée à sa place. Cela jette même un éclairage nouveau sur Mme Derville et on est en droit de se demander si, lorsqu'elle tâchait d'éloigner Mme de Rênal de son amant, ce n'était pas par jalousie plutôt que par souci de la vertu ; on comprend rétrospectivement qu'elle était, comme son amie, éprise du jeune homme¹⁰. Le pouvoir de séduction de Julien, visible tout au long du roman, trouve ici sa confirmation ultime.

Conclusion (encore une fois, beaucoup trop longue, mais qui vous résume l'essentiel à retenir et vous apporte aussi des éléments de compréhension globale du roman).

A travers ce discours, le personnage de Julien prend une dimension héroïque en faisant face courageusement à son destin. Le personnage assume pleinement son acte criminel mais opère sa propre réhabilitation : son geste n'est pas celui d'un amant outragé, c'est celui d'un jeune homme révolté. Retournant le procès contre ses juges, il prononce un réquisitoire contre une justice de classe, et devient le porte-parole d'une jeunesse à laquelle la société conservatrice de la Restauration interdit toute possibilité de s'élever. L'accusé devient donc la victime des inégalités et des intérêts politiques. L'individualiste ambitieux dépasse son intérêt personnel pour clamer la révolte d'une classe sociale, celle des plus modestes. Julien transfigure donc son échec personnel en symbole d'injustice sociale. On mesure tout le chemin que ce jeune homme a parcouru en quelques années, entre le moment où il s'est présenté, timide et bredouillant, au domicile de Mme de Rênal, et le moment où, face à ses juges, il improvise un discours d'une rare intensité. Il acquiert ici tout le charisme d'un personnage romantique, doté d'une énergie morale, d'une sensibilité puissante et communicative, d'une noblesse d'âme, et d'idéaux politiques qu'il défend avec force.

Ce trajet inattendu montre la conception très personnelle que Stendhal se fait du roman de formation. Les règles du genre auraient voulu que l'histoire de Julien se termine par le mariage avec Mathilde de La Mole : ainsi, Julien réalisait son rêve et s'accomplissait socialement. Mais au fond, Julien n'aurait été alors qu'un parvenu, comme il en avait croisé tant d'autres dans le roman, et en premier lieu Valenod, élevé à la noblesse et aux plus hautes fonctions grâce à l'appui d'un personnage puissant. C'est pourquoi l'apprentissage de Julien est d'un autre ordre. Ce que Stendhal met en valeur, c'est une élévation qui n'est pas sociale mais morale et spirituelle. Julien, à partir de son arrestation et de son jugement, comprend que

¹⁰ Julien lui-même, à Vergy, a pendant un moment l'idée de chercher à séduire Mme Derville plutôt que Mme de R.

ce n'est pas en reniant ses origines qu'il s'accomplira, et qu'au contraire son ambition l'avait conduit à passer à côté de ce qui est le plus précieux : l'amour sincère et désintéressé d'une femme qui lui a tout appris de la vie, mais aussi la force de l'amitié que lui porte Fouqué, ou encore l'attachement indéfectible de l'abbé Chélan... en un mot : la vérité du cœur. Ce sont ces **valeurs** essentielles dont il prend conscience en prison, et qui lui donnent la force de prononcer ce discours vibrant puis, un peu après, de mourir avec dignité sur l'échafaud, en homme comblé qui, véritablement cette fois, n'a « plus rien à désirer ».